**QUESTION (5 points)**

Le jury de l’examen initiateur

1. Quel est sa composition ? (2 pts)

* *Le Président de la structure organisatrice, ou du Comité Départemental organisateur ou son représentant.*
* *Au moins un MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou BEES2, ou DES-JEPS licencié à la FFESSM.*
* *Un délégué de la CTR (MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM).*

1. Quel est le rôle du délégué de la CTR ?(1 pt))

*Vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de l'examen. Il peut participer aux épreuves de l’examen et à l’évaluation des candidats.*

1. Dans quelles conditions les E3 peuvent-ils participer à l’examen ? (2 pt)

*Juger à deux l’épreuve de mannequin, et en double avec le ou les MF2 de la FFESSM, ou MF2 associés de la FFESSM ou moniteur BEES2 ou DE-JEPS ou DES-JEPS licenciés à la FFESSM pour les épreuves de pédagogie.*